

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04320170925721

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de Haute-Loire

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à ESPALY SAINT MARCEL le 25 septembre
2017

Visé Le : 25 septembre
2017

Monsieur Marc PHILIPPON
Directeur

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V04317064632001	Adjoint technique territorial	agent de service à l'école Plus de détail	Annulation du recrutement	Temps non complet	COMMUNE DE BOURNONCLE SAINT PIERRE 43360 Bournoncle saint pierre	01/10/2017	04320170627260
V04317067536001	Adjoint technique territorial	agent d'entretien Plus de détail	Le nbre d'heures ne convient pas	Temps non complet	COMMUNE DE CHASPINHAC 43700 CHASPINHAC	01/09/2017	04320170713180